

Demande de Rapport trimestriel de versement de la taxe municipale d'hébergement



Seuls les fournisseurs admissibles peuvent remplir et envoyer le présent formulaire. Veuillez passer en revue la politique et les procédures sur la TMH pour déterminer votre admissibilité.

Nom du fournisseur d'hébergement temporaire

Numéro de client	
Nom d'entreprise	
Exploitée sous le nom de (s'il est différent)	

Adresse de l'établissement

Numéro et rue	
Appartement/case postale, etc.	
Ville, province	
Code postal	

Adresse postale

MÊME QUE CELLE-CI-DESSUS? OUI NON (Si NON, remplir les cellules ci-dessous)

Numéro et rue	
Appartement/case postale, etc.	
Ville, province	
Code postal	

Coordonnées

Nom	
Téléphone	
Adresse de courriel	

Nombre total de chambres à louer

Fréquence de versement de la TVH

- Mensuelle
 Trimestrielle
 Annuelle
 Non Enregistré

Taux d'occupation mensuel actuel

Type de fournisseur:	Renseignements exigés:
<input type="checkbox"/> Organisme à but lucratif/ entreprise/organisme commercial (30 000 \$ ¹ ou moins)	De la période de déclaration la plus récente: 1) États financiers (vérifiés ou examinés) 2) Avis de cotisation
<input type="checkbox"/> Organisme sans but lucratif/ oeuvre de bienfaisance/ organisme institutionnel (50 000 \$ ¹ ou moins)	De la période de déclaration la plus récente: 1) États financiers (vérifiés ou examinés) 2) Sommaire de la Déclaration de renseignements des organismes de bienfaisance enregistrés (T1242F) ou Avis de cotisation des sociétés (sans but lucratif)
<input type="checkbox"/> Individu (30 000 \$ ¹ ou moins)	De la période de déclaration la plus récente: 1) Formulaire T776F État des loyers de biens immeubles 2) Avis de cotisation

¹ Selon l'Agence du revenu du Canada, limite pour les petits fournisseurs aux fins de la TVH.

Notes :

Autorisation de

Date

Signature de la personne autorisée

Poste

Les renseignements personnels que contient ce formulaire sont recueillis en vertu de la *Loi de 2001 sur les municipalités*, L.O. 2001, chap. 25, aux fins d'administrer le paiement des comptes à payer à la Ville du Grand Sudbury conformément au règlement municipal sur la taxe municipale sur l'hébergement temporaire. Les questions sur la collecte de ces renseignements peuvent être adressées à la ou au gestionnaire des comptes clients à la Ville du Grand Sudbury, au 200, rue Brady, Sudbury (Ontario) P3A 5P3.

ENVOYEZ LE FORMULAIRE REMPLI À mat@grandsudbury.ca.

Pour toute question concernant la présente demande, veuillez communiquer avec l'administrateur de la MAT au 705-674-4455, poste 2336.